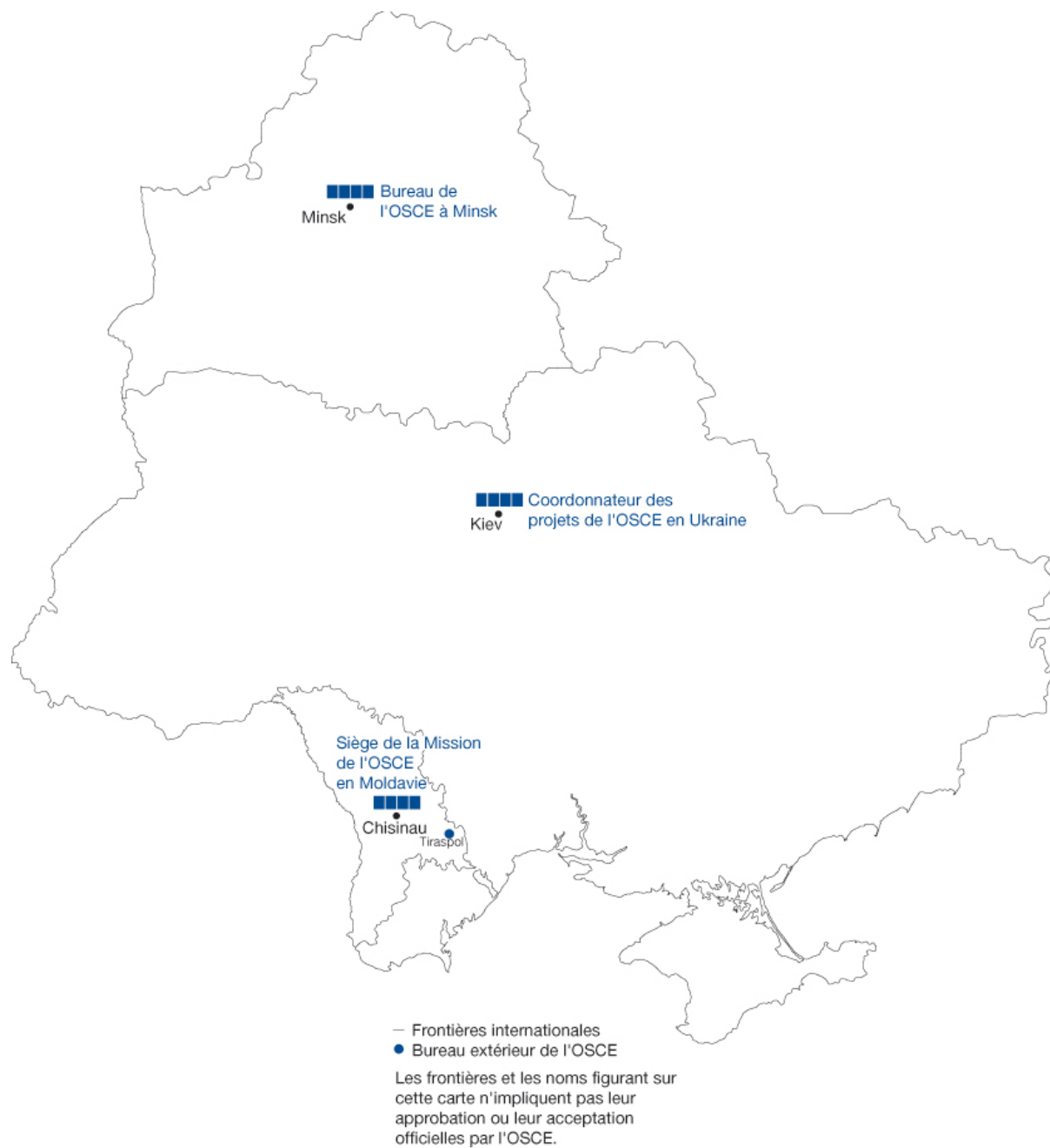


## Europe orientale



## **Bureau de Minsk**

Le Bureau de Minsk a aidé le Gouvernement biélorusse à continuer de promouvoir la mise en place d'institutions, de consolider l'état de droit, de favoriser les relations

avec la société civile et de faciliter le règlement des problèmes économiques et environnementaux du pays.

Conformément à son mandat, le Bureau a fait

porter l'essentiel de ses efforts sur deux grands domaines : d'une part, le contrôle du respect par le pays hôte de ses engagements vis-à-vis de l'Organisation et l'établissement

de rapports à ce sujet et, d'autre part, la mise en œuvre de projets de terrain liés aux dimensions économique-environnementale et humaine.

### ***Activités liées à la dimension économique et environnementale***

#### ***Amélioration de la législation.***

Afin d'améliorer le climat général des investissements en Biélorussie, le Bureau a collaboré avec le Centre national d'élaboration des lois en vue de promouvoir une réforme de la législation sur les petites et moyennes entreprises (PME). En novembre, il a aidé à organiser une session de travail sur les activités artisanales, qui constituent un nouveau type de PME en Biélorussie. Le Bureau a invité des experts de l'Union européenne dans le domaine des PME et des spécialistes de l'artisanat de Pologne et de Belgique à partager leurs expériences. Les discussions ont débouché sur des recommandations concernant l'organisation du secteur artisanal, son imposition et le soutien étatique à lui apporter.

#### ***Développement du tourisme rural.***

En vue de promouvoir et de développer le tourisme rural en Biélorussie, le Bureau a apporté son appui à un projet de l'organisation non gouvernementale *Agro- et écotourisme*, qui s'efforce de consolider le réseau existant de gîtes ruraux. Les « itinéraires verts » sont des parcours qui favorisent un mode de vie sain et un tourisme non motorisé ne nuisant pas à l'environnement. Après avoir suivi une formation spéciale en Pologne, des exploitants ruraux mettent en place de nouveaux itinéraires à proximité de leurs fermes, en faisant appel à du personnel et à des moyens locaux. Un guide des itinéraires achevés intitulé *Sentiers verts de Biélorussie* et diffusé en Biélorussie et à l'étranger a été publié dans le cadre du projet.

***Accès à l'information sur l'environnement.*** En 2005, le Gouvernement biélorusse a approuvé et enregistré un projet relatif à la créa-

tion à Minsk d'un Centre Aarhus, qui se propose de sensibiliser la population aux questions environnementales et de l'encourager à participer à la prise des décisions, comme suite à des consultations entre le Bureau et le Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement.

En décembre, le Centre Aarhus a ouvert ses portes à ses premiers visiteurs. Tous les centres s'efforcent de faire mieux connaître la Convention d'Aarhus, qui a pour but d'améliorer l'accès du public aux informations environnementales, de favoriser sa participation à la prise des décisions dans le domaine de l'environnement et de faire en sorte qu'il soit en mesure de contester les décisions des autorités en matière d'environnement.

#### ***Education écologique aux fins du développement durable.***

Le Bureau a parrainé une étude relative à l'introduction d'un matériel pédagogique sur l'environnement intitulé « Dossier vert » dans le système d'enseignement. Deux experts du Comité régional de l'environnement ont évalué la faisabilité de l'introduction de ce matériel et les parties ont ensuite mis sur pied une proposition de projet d'un commun accord. Le matériel pédagogique multimédia, mis au point par le Centre régional pour l'environnement de Budapest sous la conduite de l'ONU, se propose de faire adopter un nouveau modèle de comportement au lieu simplement de dispenser des connaissances sur des sujets environnementaux particuliers. Les étudiants s'associent aux enseignants pour diverses activités telles que les jeux de rôle, la prise de décisions et les discussions.

***Réhabilitation des territoires contaminés par Tchernobyl.*** Le Bureau a exécuté cinq petits projets axés sur cette question. Ceux-ci avaient été retenus en 2004 dans le

cadre du programme de réhabilitation CORE, qui vise à améliorer les conditions de vie dans les régions de Biélorussie touchées par la catastrophe de Tchernobyl. A Stolín, dans le cadre d'un projet d'aide aux enfants handicapés, une petite boutique vend les objets artisanaux qu'ils fabriquent. Toujours à Stolín, un deuxième projet aide à fournir du matériel sanitaire et médical à l'école locale. Un projet exécuté à Bragine a aidé le musée local à lancer son site Internet (<http://bragin-museum.org>). Dans la région de Tchettersk, le quatrième projet a aidé une école locale à créer un verger et un potager dont les produits seront vendus dans les années à venir. Le dernier projet, exécuté à Slavgorod, a proposé des ateliers de couture pour aider des adolescents de famille « en difficulté » à bénéficier d'une formation professionnelle.

Dans le cadre du programme CORE, le Bureau a en outre soumis trois petits projets en vue de leur enregistrement.

#### ***Environnement et sécurité.***

Conjointement avec le PNUE et le PNUD, le Bureau a participé à des réunions destinées à promouvoir l'Initiative régionale sur l'environnement et la sécurité en Europe orientale, qui vise à identifier les menaces environnementales pour la sécurité et à y faire face. En octobre, le Bureau a contribué aux consultations entre les structures gouvernementales compétentes et les organisations internationales ayant un bureau à Minsk lors de la visite d'un expert du PNUE, qui a présenté la conception générale et la méthodologie de l'évaluation des projets prévue l'an prochain.

### ***Activités liées à la dimension humaine***

***Renforcement de l'état de droit et de la liberté de circulation.*** Le Bureau a aidé le BIDDH à mettre en

œuvre un projet sur les solutions de remplacement aux poursuites pénales, qui était conçu pour présenter aux responsables de la justice en Biélorussie des approches des affaires pénales ne comportant pas de privation de liberté. Ce projet, exécuté par le Centre national d'élaboration des lois (NLDC) et l'Institut de formation continue des juges, des procureurs et des employés du système judiciaire, était axé sur les initiatives relatives à la médiation et à la justice réparatrice, qui privilégient la restauration des liens communautaires plutôt que les mesures punitives. Le projet en question, financé par la Commission européenne, faisait suite au projet sur les peines de substitution exécuté en 2003 et 2004, qui avait aidé le Gouvernement biélorusse à étendre le recours aux solutions de remplacement à l'emprisonnement et, finalement, à réduire la forte population carcérale du pays.

L'Unité du BIDDH pour les migrations et la liberté de circulation et le Centre national d'élaboration des lois ont en outre prêté leur concours pour la création d'un registre d'Etat unifié de la population. Plusieurs activités ont été organisées dans le cadre de ce projet, notamment des tables rondes, des voyages d'étude et une conférence régionale tenue à Almaty (Kazakhstan). Ces efforts visaient à aider les autorités biélorusses à jeter des fondements conceptuels et juridiques en vue de la création d'un système d'enregistrement de la population qui soit conforme aux normes internationales.

**Appui législatif et bonne gouvernance.** Pour tenter de renforcer la protection juridique des victimes de crimes, le Bureau a exécuté un projet conjointement avec le NLDC. Dans le cadre de ce projet, cinq experts biélorusses se sont rendus au Royaume-Uni en août pour se familiariser avec l'expérience de la Criminal Injuries Compensation Authority (CICA) et du Criminal Injuries Compensation Appeals Panel à Londres et à Glasgow. La CICA a expliqué aux experts le rôle de la société civile dans l'assistance aux victimes d'un crime et son système d'indemnisation, qui prévoit une indemnisation matérielle des victimes d'un crime pour tout préjudice physique ou psychologique qu'elles ont subi.

Le Directeur de la CICA a participé à un séminaire complémentaire organisé en octobre en vue d'examiner comment résoudre les problèmes qui se posent actuellement dans le contexte de la Biélorussie et d'aider les autorités à rédiger des actes législatifs destinés à renforcer la protection des victimes d'un crime.

Le Bureau a également apporté son concours à un projet mené avec le NLDC, qui visait à améliorer le processus législatif grâce à l'introduction d'évaluations criminologiques. Les deux séminaires et le voyage d'étude en Italie ont aidé à établir un ensemble de lignes directrices pour l'examen des projets de loi. Ces lignes directrices portent principalement sur la détection des effets secondaires indésirables de la législation, tels qu'un accroissement de la corruption ou d'autres actes criminels.

**Observation des droits de l'homme.** Le Bureau a favorisé la mise en œuvre des engagements de l'OSCE au titre de la dimension humaine grâce à diverses activités d'observation. Des déplacements réguliers sur le terrain ont permis au personnel du Bureau d'être constamment au fait des difficultés et des conditions de travail des parties de la société civile locale et de leurs fonctionnaires. Le Bureau a assisté à des audiences en rapport avec les principaux engagements de l'OSCE et les libertés fondamentales. Un exemple, qui touche au droit à la liberté d'association, a été constitué par les poursuites engagées contre un organisme de sondage très connu, l'Institut indépendant d'études sociales, économiques et politiques, qui a été fermé à la suite d'une décision de la Cour suprême de Biélorussie en avril.

Le Bureau a également suivi la situation de plusieurs personnalités détenues comme l'ancien Ministre des relations économiques extérieures, Mikhaïl Marinich ; le président d'un comité de grève des vendeurs de marché, Valery Levonevsky, et son adjoint Alexander Vasilyev ; l'ancien député Sergueï Skrebets ; le dirigeant social-démocrate Nicolaï Statkevich et le professeur Youri Bandazhevsky. Il a rendu visite à plusieurs de ces personnes en prison et a exprimé publiquement sa préoccupation devant ces

affaires. En juillet et en août, respectivement, MM. Vassilyev et Bandazhevsky ont été libérés en vertu d'une loi d'amnistie récente.

**Observation des médias.** Au début du mois de février, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, M. Miklos Haraszti, s'est rendu à Minsk. Il a recueilli des informations de première main sur la situation des médias en Biélorussie. Dans un rapport final, il a formulé un certain nombre de recommandations concernant en particulier la dépénalisation de la diffamation.

Les activités du Bureau sur le terrain ont consisté essentiellement à suivre de près la situation des médias en Biélorussie. Des représentants du Bureau ont observé des procès contre des journaux et des journalistes. Les procès en diffamation contre les journaux Narodnaya Volya, BDG, Delovaya Gazeta et Z'hoda ont suscité des préoccupations particulières.

#### **Examen de plaintes individuelles.**

Le Bureau a reçu environ 150 plaintes individuelles alléguant des violations des droits de l'homme à propos principalement d'actions des services de police. Les plaintes concernaient des affaires tant civiles que pénales, et beaucoup avaient trait à des violations présumées du droit à un procès équitable et au traitement de détenus. Les conclusions et préoccupations du Bureau ont été portées régulièrement à l'attention des autorités biélorusses, qui, en général, y ont répondu rapidement. En plusieurs occasions, l'organe compétent a pris des mesures correctives à la suite de l'intervention du Bureau.

#### **Promotion de la tolérance et de la non-discrimination**

En 2005, le Bureau, conjointement avec le Comité des religions et des nationalités relevant du Conseil des ministres, a mis la dernière main à deux publications visant à resserrer les contacts entre les minorités nationales et les communautés religieuses ainsi que leurs relations avec les autorités biélorusses.

Dans leur allocution commune de bienvenue aux lecteurs de *Biélorussie multinationale*, le chef du Comité des religions et des nationalités, Stanislav Buko, et le chef du

Bureau de l'OSCE, l'Ambassadeur Eberhard Heyken, ont déclaré ce qui suit : « Nous sommes convaincus que chacun profitera de ce 'voyage' autour de la Biélorussie multinationale et que cette brochure suscitera un dialogue fructueux entre les autorités et les différentes nationalités de Biélorussie et entre les communautés minoritaires elles-mêmes. »

La seconde publication, intitulée *On Freedom of Conscience and Religious Organizations in Belarus* (la liberté de conscience et les organisations religieuses en Biélorussie), est un recueil d'articles sur la situation actuelle et les perspectives de développement de la communauté multiconfessionnelle de Biélorussie.

Le Président adjoint de l'Union des associations publiques et des communautés juives de Biélorussie, Yakov Basin, un expert de terrain, a dit à propos de cette publication que « le présent recueil [...] favorisera incontestablement une connaissance plus approfondie des différentes communautés religieuses de Biélorussie et un dialogue interconfessionnel et, de ce fait, la poursuite de la consolidation de la société biélorusse ».

**Chef du Bureau :**  
**Jusqu'au 31 juillet**  
**M. l'Ambassadeur Eberhard**  
**Heyken**  
**Depuis le 29 août**  
**M. l'Ambassadeur Ake Perterson**  
**Budget révisé: 858 500 €**  
**[www.osce.org/belarus](http://www.osce.org/belarus)**

## Mission en Moldavie

En 2005, la Mission en Moldavie s'est employée surtout à relancer les négociations pour un règlement politique du problème transnistrien et a fait face à une série de crises déstabilisantes. L'initiative ukrainienne *Vers un règlement par le biais de la démocratisation* a imprimé un nouvel élan au processus de règlement politique. Les négociations formelles sont cependant restées

bloquées jusqu'en octobre, date à laquelle elles ont repris avec la participation supplémentaire des Etats-Unis et de l'Union européenne en qualité d'observateurs.

Le principal succès auquel ont abouti les efforts déployés par la Mission pour prévenir les crises a résidé dans sa médiation à propos de la question des écoles moldaves enseignant en alphabet latin sur

la rive gauche du Dniestr. (Pour de plus amples informations sur la question, veuillez vous reporter à la page 21) Une présence accrue du personnel de la Mission, et notamment des patrouilles régulières, ont contribué à contenir les tensions et à éviter les incidents entre les combattants dans la zone de sécurité.

Les élections parlementaires de mars et la

réélection en avril du Président Vladimir Voronine ont suscité un consensus et un engagement nouveaux en faveur des réformes démocratiques en Moldavie. La Mission a consacré beaucoup de temps et d'attention à soutenir ces efforts, en particulier dans le domaine de l'état de droit, de la liberté des médias et de la réforme électorale.

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

**Négociations pour un règlement politique.** La Mission a axé ses efforts sur la relance des négociations pour un règlement politique, qui étaient dans l'impasse depuis l'été 2004. Les médiateurs de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et de l'OSCE ont tenu des consultations avec les représentants de Chisinau et de Tiraspol en janvier, en mai et en septembre. A la réunion de mai, l'Ukraine a présenté le plan de règlement du Président Viktor Youchtchenko intitulé *Vers un règlement par le biais de la démocratisation*. Cette initiative prévoit une démocratisation de la région transnistrienne grâce à des élections à l'organe législatif régional sous le contrôle de la communauté internationale en même temps que des mesures propres à favoriser la démilitarisation, la transparence et le renforcement de la confiance.

En juillet, le Parlement moldave, citant le plan ukrainien, a adopté une loi sur *les principes fondamentaux d'un statut juridique spécial de la Transnistrie*. Au cours des consultations tenues en septembre à Odessa, Chisinau et Tiraspol sont convenus d'inviter l'Union européenne et les Etats-Unis à participer aux négociations en qualité d'observateurs. Les négociations formelles ont repris dans un cadre élargi en octobre après une interruption de 15 mois. Une autre série de négociations était prévue en décembre, à la suite de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Ljubljana. Le 15 décembre, les Présidents de l'Ukraine et de la Fédé-

ration de Russie, Viktor Youchtchenko et Vladimir Poutine, ont publié une déclaration commune dans laquelle ils se sont félicités de la reprise des négociations pour un règlement du conflit transnistrien.

En septembre, les Président Voronine et Youchtchenko ont demandé conjointement au Président en exercice de l'OSCE d'envisager d'envoyer une mission internationale d'évaluation pour analyser les conditions démocratiques en Transnistrie et les mesures nécessaires pour tenir des élections démocratiques dans la région. Parallèlement, la mission de l'OSCE a procédé à des consultations et à des analyses techniques sur les conditions fondamentales à réunir pour des élections démocratiques dans la région transnistrienne, conformément à ce qui était proposé dans le plan Youchtchenko. Lors de la série de négociations d'octobre, il a été demandé à la présidence de l'OSCE de poursuivre les consultations au sujet de la possibilité d'envoyer une mission internationale d'évaluation dans la région transnistrienne.

De concert avec des experts militaires de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, la mission de l'OSCE a achevé de mettre au point un ensemble de mesures de confiance et de sécurité qui a été présenté aux trois médiateurs en juillet. La Mission a ensuite engagé des consultations sur cet ensemble de mesures avec des représentants de Chisinau et de Tiraspol. Lors des négociations d'octobre, on s'est félicité de la possibilité qu'offrirait

l'échange mutuel de données militaires, envisagé dans certains éléments de cet ensemble, de progresser dans le renforcement de la transparence.

**Commission mixte de contrôle.** Les travaux de la Commission mixte de contrôle (CMC), organe chargé de l'application de l'Accord de cessez-le-feu de juillet 1992 et de la supervision des forces communes de maintien de la paix dans la zone de sécurité, sont restés bloqués en 2005 à cause d'un différend non réglé relatif à un poste de contrôle transnistrien et à l'accès aux terres agricoles voisines. Les exploitants moldaves qui cultivaient ces terres sous le contrôle de fait des autorités transnistriennes ont continué à être victimes de harcèlement et d'intimidation de la part de la milice et des douaniers transnistriens. La majeure partie de leurs terres situées sur le territoire contrôlé par la Transnistrie n'ont pas été travaillées en 2005, en sorte que la récolte a été pratiquement inexistante et que la tension a monté. La Mission a suivi avec attention l'évolution de la situation et s'est efforcée de trouver une solution par l'entremise de la CMC et par les voies diplomatiques. La situation reste cependant sans solution.

**Retrait des armements et équipements de la Fédération de Russie.** Il n'y a eu aucun retrait d'armements et d'équipements russes de la région transnistrienne en 2005. Environ 20 000 tonnes de munitions doivent encore être retirées. Le commandant du Groupe opérationnel des forces russes a signalé en mai que des stocks ex-

cédentaires de 40 000 armes légères et de petit calibre entreposées par les forces russes dans la région transnistrienne avaient été détruites. L'OSCE n'a pas été autorisée à vérifier ces dires.

**Renforcement de la confiance et de la sécurité et réduction des menaces.** Indépendamment de l'ensemble de mesures de confiance et de sécurité, la Mission a étudié des moyens d'aider le Ministère moldave de la défense à réduire les stocks de munitions excédentaires et périmées, à détruire du matériel militaire et à améliorer les dépôts de munitions. Des membres de la Mission ont effectué des visites d'évaluation dans des installations militaires moldaves et présenté des recommandations à l'appui de projets de démilitarisation et d'autres initiatives.

### **Activités liées à la dimension humaine**

#### **ELECTIONS ET REFORME ELECTORALE**

La Mission a prêté son concours à la Mission internationale d'observation des élections parlementaires de mars 2005 et a évalué les élections au poste de maire de Chisinau en juillet et en novembre. En coopération avec le BIDDH, elle a également suivi de près le processus de réforme électoral.

**Protection des droits linguistiques.** La Mission est parvenue à éviter une répétition de la crise scolaire de 2004, lorsque les autorités transnistriennes avaient fermé de force plusieurs écoles moldaves enseignant le moldave et le roumain en alphabet latin. Les négociations qui ont eu lieu sous l'égide de la Mission ont abouti à un accord entre les autorités scolaires moldaves et transnistriennes sur un ensemble de statuts pour les écoles moldaves de la région transnistrienne. Sur la base de ces statuts, les écoles ont bénéficié d'un enregistrement permanent auprès des autorités transnistriennes et ont commencé la nouvelle année scolaire à la date prévue. Les locaux d'une école moldave restent cependant confisqués par les autorités transnistriennes et 550 enfants doivent suivre les cours dans des locaux provisoires. La Mission continue à

faire pression sur les autorités transnistriennes pour qu'elles restituent le bâtiment. (Pour de plus amples informations sur cette question, veuillez vous reporter à la page 21)

**Observation des droits de l'homme.** La Mission a reçu un grand nombre de plaintes individuelles relatives aux droits de l'homme des deux côtés du Dniestr et y a répondu. Les plaintes émanant de détenus ou de condamnés ont prédominé. La plupart des détenus ont invoqué des violations de leurs droits de procédure lors de leur détention provisoire. Nombre d'entre eux ont également invoqué les mauvaises conditions de détention et l'absence de soins médicaux adéquats.

La Mission a suivi de près plusieurs affaires judiciaires individuelles, notamment des affaires très médiatisées motivées peut-être par des raisons politiques, qui concernaient le droit à un procès équitable, la torture, les médias et la liberté de religion. Une attention particulière continue d'être accordée aux deux derniers membres du groupe Ilascu condamnés par les autorités transnistriennes pour des crimes qu'ils auraient commis lors du conflit de 1992.

**Renforcement des capacités grâce à la promotion des droits de l'homme.** Au moyen de fonds prévus au titre de la dimension humaine, la Mission a répondu à plusieurs demandes d'organisations non gouvernementales (ONG) relatives au financement de petits projets visant à promouvoir les droits de l'homme et la tolérance de part et d'autre du Dniestr et parmi les minorités nationales. Ces fonds ont également permis d'assurer la participation de fonctionnaires et de représentants d'ONG des deux côtés du fleuve à des séminaires de l'OSCE et à d'autres séminaires internationaux.

#### **Lutte contre la traite des êtres humains et promotion de la parité des sexes**

La Mission a continué à jouer un rôle de premier plan pour ce qui est d'assurer la coordination entre les acteurs participant à la lutte contre la traite des êtres humains. La Mis-

sion a accueilli tous les mois des réunions de coordination technique à Chisinau et six réunions de ce type dans les régions. Elle a en outre publié deux fois dans l'année une matrice consolidée des activités de lutte contre la traite, qui a été étendue afin de fournir aussi des informations sur les activités des ONG et des gouvernements dans les régions. Le lancement d'un nouveau site Internet sur les acteurs, les activités et les ressources en matière de lutte contre la traite en Moldavie est en préparation.

La Mission a continué à appuyer les activités tant du Comité national de lutte contre la traite des êtres humains que des nombreux comités de district. Elle a coprésidé le sous-groupe de travail du Comité national sur la législation et a apporté un concours technique pour la rédaction du nouveau plan d'action national révisé (qui a pris effet en septembre 2005). En coordination avec le BIDDH, elle a également fourni un soutien technique et milité en faveur du projet de loi visant à prévenir et à combattre la traite des êtres humains, que le Parlement a adopté le 20 octobre.

En vue de renforcer les capacités des autorités nationales, la Mission et le BIDDH ont apporté leur concours à une série de programmes de formation destinés aux juges et aux procureurs. En coopération avec l'Unité pour les questions stratégiques de police, la Mission a exécuté un programme de formation intensive à l'intention de policiers sur les techniques d'enquête préventives pour lutter contre la traite des êtres humains.

La Mission a continué à prêter son concours à l'ONG *La Strada* pour l'officialisation d'un mécanisme national d'orientation, et notamment pour la tenue d'une base de données sur l'aide sociale aux victimes de la traite et aux personnes vulnérables. Afin de favoriser la réinsertion des victimes de la traite, la Mission a financé des bourses d'études universitaires et professionnelles en leur faveur. En coopération avec d'autres partenaires internationaux, la Mission cofinance le projet intitulé *Lutte contre la traite des enfants*, qui est exécuté par *Terre des Hommes*. Elle contribue également à une campagne sociale menée par *La Strada* en faveur d'une attitude

plus tolérante à l'égard des victimes de la traite.

**Promotion de la liberté des médias.** La promotion de la liberté des médias des deux côtés du Dniestr a tenu une place essentielle dans les activités de la Mission. Celle-ci a observé attentivement le comportement du diffuseur public national *Teleradio Moldova*. En coopération avec le BIDDH, elle a également suivi la couverture des campagnes pour les élections parlementaires et locales de 2005 dans les médias audiovisuels. Elle a soutenu les efforts déployés en faveur d'une réforme fondamentale de la législation moldave sur la radiodiffusion.

Les autres domaines qui ont retenu l'attention de la Mission ont été la transparence dans l'attribution des fréquences, la privatisation de la presse écrite d'Etat et l'application de la législation moldave concernant la diffamation et l'accès à l'information.

En février, la Mission a fourni un appui pour une visite d'évaluation effectuée dans la région transnistrienne par le Conseiller principal du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. Le rapport auquel cette visite a donné lieu qualifiait de restrictif le climat des médias dans la région et recommandait d'entretenir un dialogue suivi avec les autorités locales et d'apporter un appui aux quelques stations de radiodiffusion indépendantes de la région.

**Chef de la Mission :**  
**M. l'Ambassadeur William H. Hill**  
**Budget révisé : 1 485 700 €**  
**[www.osce.org/moldova](http://www.osce.org/moldova)**

## Coordonnateur des projets en Ukraine

Le Coordonnateur des projets en Ukraine a pour mandat de planifier, d'exécuter et de suivre les projets relatifs aux trois dimensions de l'OSCE en coopération avec les autorités ukrainiennes compétentes et avec l'OSCE et ses institutions.

En 2005, le Coordonnateur des projets a intensifié sensiblement son action, en particulier dans le domaine de la bonne

gouvernance, en mettant l'accent sur les programmes de coopération en préparation en vue des élections parlementaires ukrainiennes de 2006. Le projet prévoit l'octroi d'une formation aux journalistes et aux membres des commissions électorales, des activités liées aux médias et une éducation civique des électeurs.

Parmi les autres activités importantes ont figuré

les efforts déployés pour aider l'Ukraine à lutter contre la traite des êtres humains et à éliminer les composants toxiques de propergols. Ces projets s'inscrivaient dans le prolongement de ceux qui avaient été conçus pour aider le personnel militaire démobilisé récemment à se réinsérer dans la vie civile.

Le Bureau a également mis en œuvre de vastes

programmes dans le domaine de l'état de droit et au titre de la dimension économique et environnementale en s'attachant principalement à stimuler la croissance économique grâce à la fourniture d'un appui à des initiatives locales de développement et d'une aide à des régions ukrainiennes pour attirer les investissements.

### **Activités liées à la dimension politico-militaire**

#### **Aide aux soldats démobilisés.**

Pour aider les anciens militaires touchés par la réduction des forces armées du pays lors de leur passage à la vie civile, l'OSCE a coopéré avec le Ministère de la défense et l'ancien Centre national de coordination pour la réinsertion des militaires et la conversion des anciennes installations militaires. Des cours de formation spéciaux sur des sujets comme la gestion des entreprises, l'économie, la commercialisation et la vente ont été associés à une aide à l'emploi et à des séminaires d'information destinés à faciliter la transition pour le personnel militaire qui avait été démobilisé récemment ou qui devait l'être prochainement. En 2005, plus de 500 officiers démobilisés y ont pris part. Quatre-vingt pour cent d'entre eux ont trouvé un emploi dans les trois mois qui ont suivi la fin de la formation.

Egalement en coopération avec le Ministère ukrainien de la défense, le Coordonnateur des projets a offert une assistance pour la mise en place d'un Centre de ressources et de carrière au sein du Ministère. Une fois établi, ce centre viendra en aide aux soldats démobilisés pour des questions telles que les pensions, le logement et l'emploi, et il abritera une bibliothèque sur les problèmes d'adaptation sociale.

**Élimination des propergols dangereux.** Le Bureau du Coordonnateur des projets, de concert avec le Forum pour la coopération en matière de sécurité, a lancé ré-

cemment une nouvelle initiative ayant pour but d'éliminer plus de 16 000 tonnes de composants hautement instables et toxiques de propergols. (Pour de plus amples informations sur cette question, veuillez vous reporter à la page 13)

### **Activités liées à la dimension économique et environnementale**

**Appui au développement des entreprises locales.** Le Bureau du Coordonnateur des projets s'est attaché à améliorer la conjoncture pour les entrepreneurs et à faciliter le développement des petites entreprises au niveau régional. Depuis son lancement en 2004, le principal projet du Bureau, qui est exécuté avec la Fondation Eurasia et les services publics de l'emploi dans neuf régions d'Ukraine, a aidé à créer plus de 800 entreprises et 1 100 emplois. Il sera étendu à trois nouvelles régions en 2006.

**Stimulation de l'économie grâce à des modèles de développement avancés.** Les grappes industrielles, constituées d'entreprises créées par de nombreuses sociétés dans la même région, et l'écotourisme, branche en plein essor de l'industrie touristique, sont à même de stimuler le développement de l'économie locale en accroissant les possibilités d'emploi et en améliorant la compétitivité sur le marché. Consciente de l'importance de ces modèles de développement avancés, l'OSCE et la Fondation internationale ukrainienne de soutien au marché ont commandé et financé une étude sur le potentiel économique de dix ré-

gions ukrainiennes, qui a permis de mettre en évidence les secteurs à fort potentiel de croissance et leurs atouts.

Compte tenu de ces conclusions et des succès enregistrés dans le cadre d'un projet pilote financé par la Fondation Eurasia qui portait sur la création d'une grappe d'entreprises de transformation du bois dans la région ukrainienne de Rivne, l'OSCE a établi un plan de développement stratégique pour cette grappe industrielle en l'aidant à diversifier et à élargir ses canaux de distribution.

L'étude en question a également permis de déterminer que l'écotourisme offrait des possibilités de croissance pour le Bas-Danube ukrainien. Situé dans la région d'Odessa, ce delta luxuriant est une des réserves naturelles les plus célèbres d'Europe. En collaboration avec le Centre d'informations touristiques de Vylkovo, plus de 50 ménages seront formés à l'exploitation de gîtes proposant des chambres avec petit déjeuner.

**Développement économique régional.** En mai, le Coordonnateur des projets, la ville de Rivne, l'administration régionale et la chambre de commerce et d'industrie locale ont créé ensemble l'Agence de Rivne pour la promotion des investissements et l'aide aux investisseurs. Cette agence, qui a ouvert officiellement en mai, fournit des avis spécialisés et promeut activement la région. Elle a conseillé plus d'une douzaine d'investisseurs potentiels de pays d'Europe occidentale et centrale au sujet des possibi-



lités d'investissement, des conditions économiques dans la région et de questions législatives.

La Chambre de commerce et d'industrie de Rivne met gratuitement des locaux à la disposition de l'agence, tandis que la municipalité lui apporte un concours financier. Le Coordonnateur des projets examine actuellement comment étendre ce projet à d'autres régions.

### **Activités liées à la dimension humaine**

**Bonne gouvernance et renforcement des institutions démocratiques.** A la demande de nombreux organismes gouvernementaux ukrainiens, le Bureau du Coordonnateur des projets a intensifié sensiblement ses activités dans ces domaines en se concentrant sur les projets de coopération destinés à aider les autorités ukrainiennes à préparer les élections parlementaires de 2006.

Sur la base des recommandations du BIDDH, le Bureau du Coordonnateur des projets a aidé un groupe de travail d'experts à rédiger la nouvelle loi sur les élections parlementaires en Ukraine. Après l'adoption de la loi, le Bureau a participé à un groupe de travail interministériel relevant du Cabinet des ministres, qui a défini les premières mesures à prendre en vue de la création d'un registre électoral central, et il a fourni à la Commission électorale centrale ukrainienne des ordinateurs, des serveurs, des imprimantes et des systèmes d'exploitation devant servir à établir des listes électorales à jour pour tout le pays.

**Activités de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains.** Le Coordonnateur a lancé plusieurs projets de lutte contre la traite, intensifié son action au niveau des pouvoirs publics et continué d'aider le Gouvernement ukrainien à mettre en œuvre un vaste programme national de lutte contre la traite des êtres humains. Ce programme prévoit la fourniture d'une assistance au personnel des services de police et des autorités judiciaires en vue d'aider à traduire les criminels en justice. Il fournit un appui en matière de prévention en diffusant des informations. Le Bureau a aussi continué d'aider des

organisations non gouvernementales de lutte contre la traite qui fournissent des services d'assistance téléphonique dans toute l'Ukraine et mènent des campagnes d'information. Environ 14 000 personnes ont recouru à ces services d'assistance téléphonique en 2005.

A la demande du Ministère ukrainien de la famille, de la jeunesse et des sports et de concert avec l'Unité de l'OSCE pour l'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains et le Représentant spécial du Président en exercice pour la lutte contre la traite des êtres humains, le Coordonnateur des projets aide l'Ukraine à mettre en place un poste de Coordonnateur national de la lutte contre la traite au niveau ministériel. Le Bureau a également collaboré étroitement avec l'Unité de soutien législatif du BIDDH pour une expertise juridique du nouveau projet de législation sur la lutte contre la traite et a mené à bonne fin une évaluation du système ukrainien d'adoption. Commandée par le Ministère de la famille, de la jeunesse et des sports, cette évaluation a analysé le système actuel, en a déterminé les lacunes et a présenté des recommandations pour la réforme prévue.

L'OSCE a lancé plusieurs projets destinés à émanciper économiquement les groupes exposés à la traite. Elle a d'abord évalué le marché du travail dans les dix régions d'Ukraine les plus touchées par la traite. Cette évaluation, qui a été effectuée en collaboration avec l'OIM, a débouché sur des recommandations préconisant le développement des petites et moyennes entreprises. Le Bureau du Coordonnateur des projets s'est en outre associé au Bureau du Coordonnateur de l'OSCE pour les activités économiques et environnementales aux fins d'un projet pilote offrant aux orphelins ukrainiens des stages, une aide à l'emploi et la possibilité d'acquérir les aptitudes nécessaires pour vivre de manière indépendante. (Pour de plus amples informations sur cette question, veuillez vous reporter à la page 16.)

**Fourniture d'un appui pour la mise place du nouveau système ukrainien de justice administrative.** Les activités du Coordonnateur des projets dans ce domaine ont porté en particulier sur des pro-

jets relatifs à l'état de droit qui ont concouru à la mise en place du nouveau système de justice administrative du pays. A la demande de l'Académie judiciaire nationale, le Coordonnateur a aidé à élaborer de nouveaux critères pour tester les qualifications, les connaissances et les compétences des juges qui posent leur candidature à des postes dans le système de tribunaux administratifs mis en place récemment en Ukraine. Le Bureau du Coordonnateur, de concert avec l'Académie nationale ukrainienne des sciences, a aussi établi et publié un manuel pour la formation et le recyclage des juges des tribunaux administratifs sur la base de ces nouveaux critères ainsi qu'un guide sur les normes internationales en matière de justice administrative. Il a organisé des sessions de formation à l'intention de plus de 200 juges du Tribunal administratif de grande instance et des tribunaux régionaux et a établi un commentaire du code de procédure des tribunaux administratifs, dont les juges et les procureurs se serviront pour l'application de ce code. Enfin, il a aussi aidé les autorités à mettre au point les premiers cours sur l'état de droit et à les introduire dans les facultés de droit.

**Activités législatives.** A la demande de la Cour suprême d'Ukraine, le Bureau du Coordonnateur des projets a aidé à remédier aux lacunes et aux chevauchements existant dans le code civil et le code du commerce du pays, qui sont entrés en vigueur en janvier 2004. Le Bureau a publié un guide appelant l'attention sur les dispositions juridiques contradictoires et donnant des indications pratiques et il a en outre aidé la Cour suprême à rédiger une réaffirmation des règles destinée à aider les juges à appliquer les nouveaux codes de manière cohérente. Des cours de formation sur l'application des codes ont été organisés à l'intention des juges des cours d'appel dans plusieurs régions d'Ukraine, et le Coordonnateur des projets a en outre proposé des cours sur les techniques de rédaction des lois à l'intention des représentants du Parlement ukrainien et des organes locaux autonomes. A la demande des législateurs ukrainiens, le Coordonnateur des projets a communiqué au Comité d'intégration

européenne du Parlement ukrainien  
68 avis d'experts indépendants sur  
la législation proposée. L'équipe  
d'experts juridiques a examiné cha-  
que projet de loi pour déterminer s'il  
était conforme aux droits humains  
internationaux, aux normes du  
Conseil de l'Europe, à la jurispru-  
dence de la Cour européenne des  
droits de l'homme, aux principes de  
l'OSCE, aux exigences juridiques  
des deuxième et troisième piliers de  
l'Union européenne ainsi qu'aux  
critères de Copenhague pour  
l'adhésion à l'UE.

**Chef de la Mission :**  
**M. l'Ambassadeur James F.**  
**Schumaker**  
**Budget révisé: 1 650 100 €**  
**[www.osce.org/ukraine](http://www.osce.org/ukraine)**